

Québec, le 17 août 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

À la suite de la question inscrite au feuillet, le 9 juin 2021, par la députée de l'Acadie, je souhaite apporter les éléments de réponses suivants :

Le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (PAFOFA) permet au ministère de la Culture et des Communications (MCC) de remplir son rôle dans le secteur de l'éducation et de la formation en soutenant, selon certaines conditions, des organismes qui font partie d'un continuum de formation artistique, allant de la simple pratique d'un loisir à la formation d'une relève d'excellence, tels que des écoles de cirque.

Depuis le 1^{er} mars 2020, j'ai annoncé plus de 30 M\$, dont 25 M\$ ont déjà fait l'objet de versement, pour soutenir les écoles de formation en art en vertu du PAFOFA.

En décembre 2020, je bonifiais de plus de 3 M\$ le soutien au fonctionnement accordé aux organismes de formation en art pour l'exercice financier 2020-2021, dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel. L'aide s'adressait à des organismes, tels que des écoles de cirque, déjà soutenus au fonctionnement par le MCC. Par cet octroi, le gouvernement du Québec veut soutenir les organismes qui ont subi des pertes de revenus autonomes en raison de la fermeture des lieux publics et des mesures sanitaires imposées au printemps 2020.

... 2

Dans le cadre du Budget 2021-2022 annoncé le 25 mars 2021, un nouveau plan de relance est prévu dont une enveloppe de 11,4 M\$ afin d'aider les clientèles du MCC soutenues au programme Aide au fonctionnement, dont les organismes de formation en art. L'annonce des montants de ces bonifications ponctuelles ne pourra être faite qu'après un rigoureux processus d'analyse, qui se déroulera en juillet et en août. Les annonces sont ainsi prévues à l'automne.

Concernant le secteur des arts du cirque, une somme de 16,5 M\$ a été octroyée depuis le début de la crise au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), une société d'État sous ma gouverne, pour soutenir le maintien des compétences des artistes de ce secteur et la reprise de ses activités. Il est à noter que le soutien aux écoles de formation professionnelle ne fait pas partie des domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions.

Le MCC est sensible à la réalité des écoles de formation en cirque qui sont fragilisées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et il continuera de collaborer avec elles pour leur permettre de maintenir leurs activités, tout en favorisant l'accessibilité à une offre culturelle diversifiée dans l'ensemble des régions du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 41559